



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.4 et 2.5

**N° de la demande :** 2010-0773

**Demande :** Nouvelles propriétés chimiques de l'application commerciale : type de formulation, identité et proportion des produits de formulation.

**Produit :** Herbicide Sinbar WDG

**Numéro d'homologation :** 30082

**Matière active (m.a.) :** Terbacile

**N° de document de l'ARLA PDF en français :** 2046670

### Contexte

L'herbicide Sinbar en poudre mouillable (numéro d'homologation 10628) contenant 80 % de terbacile est homologué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1970. Il est homologué pour être utilisé à des doses diverses, sans adjuvant et dans plusieurs cultures, notamment les vergers de pommes et de pêches, les fraisières, les cultures de bleuet en corymbe et de bleuet à feuilles étroites, les cultures d'asperge, les arbres fruitiers, les cultures de menthe verte et de menthe poivrée, et les framboisières pour lutter contre les mauvaises herbes graminées annuelles et à feuilles larges indiquées sur l'étiquette, et pour éliminer le chiendent, la morelle de Caroline et le souchet comestible. Ce produit est aussi homologué pour l'application en prélevée dans un mélange en cuve avec des granules d'herbicide Lexone DF faciles à répandre (numéro d'homologation 15959; garantie : 75 % de métribuzine) ou des granules d'herbicide Lexone DF Toss-N-Go faciles à répandre (numéro d'homologation n 21077; garantie : 75 % de métribuzine) dans des arbres fruitiers matures pour l'élimination d'un spectre plus large de mauvaises herbes. Pour obtenir des détails précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande vise à homologuer un nouvel herbicide commercial appelé Sinbar WDG. Celui-ci remplacera le produit précédent, l'herbicide en poudre mouillable Sinbar. Le nouveau produit contient la même matière active, à la même garantie (terbacile à 80 %) que l'ancien, mais il est différent sur le plan du type et des produits de formulation. Le profil d'emploi et les doses d'application proposés pour l'herbicide Sinbar WDG sont identiques à ceux du produit actuellement homologué. On a en outre proposé l'utilisation du produit dans les plantations établies et nouvelles de peuplier et de saule en culture intensive en courtes rotations pour éliminer un spectre plus large de mauvaises herbes.

## **Évaluation des propriétés chimiques**

L'herbicide Sinbar WDG se présente sous forme de granules mouillables contenant du terbacile à une concentration nominale de 80 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,56 g/ml et un pH de 8,64. Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'herbicide Sinbar WDG ont été remplies.

## **Évaluations sanitaires**

Le profil toxicologique de l'herbicide Sinbar WDG devrait être similaire à celui de la matière active, le terbacile. Ce dernier a présenté une toxicité aiguë modérée par voie orale chez les rats, mais une toxicité aiguë minimale par la peau ou par inhalation. Le terbacile a entraîné une irritation minime des yeux chez les lapins et n'est pas un sensibilisant cutané chez les cobayes.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée pour appuyer la nouvelle préparation commerciale Sinbar WDG. Puisque la nouvelle et l'ancienne préparation commerciale sont des herbicides appliqués sur le sol et qu'il n'y a aucun changement sur le plan des doses et du moment d'application, la nouvelle formulation ne devrait pas avoir d'incidence sur l'importance des résidus dans les cultures homologuées. L'exposition alimentaire ne devrait donc pas augmenter et l'homologation complète ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

L'utilisation de la nouvelle préparation commerciale herbicide Sinbar WDG ne devrait pas entraîner d'augmentation de l'exposition professionnelle ou fortuite potentielle par rapport aux utilisations homologuées du terbacile. Aucun risque inacceptable n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

## **Évaluation environnementale**

Il n'a pas été nécessaire d'effectuer une évaluation environnementale de l'herbicide Sinbar WDG, puisque les utilisations et les doses de la matière active (terbacile) n'ont pas changé. Les préoccupations sur le plan environnemental ont été atténuées par des énoncés concernant les dangers environnementaux sur l'étiquette du produit.

## **Évaluation de la valeur**

Les données tirées des cinq essais sur le terrain menés en 2009 dans l'État de Washington révèlent que l'herbicide Sinbar WDG est l'équivalent agronomique de l'herbicide en poudre mouillable Sinbar du point de vue de l'efficacité (quatre essais) et de la tolérance des cultures hôtes (deux essais). On a démontré, lors de deux essais sur le terrain additionnels menés eux aussi en 2009 dans l'État de Washington, que la menthe poivrée est tolérante à l'herbicide Sinbar WDG et à l'herbicide en poudre mouillable Sinbar, tous deux appliqués avec un adjuvant, à une dose proche de celle indiquée ou supérieure à celle-ci pour l'utilisation sur cette culture.

Aucune donnée n'a été présentée sur les traitements à l'herbicide Sinbar WDG et aux granules d'herbicide Lexone DF faciles à répandre ou aux granules d'herbicide Lexone DF Toss-N-Go faciles à répandre dans les vergers établis. Toutefois, puisque l'utilisation d'un mélange en cuve d'herbicide en poudre mouillable Sinbar et de granules d'herbicide Lexone DF faciles à répandre ou de granules d'herbicide Lexone DF Toss-N-Go faciles à répandre est homologuée pour les vergers établis à la même dose, que le mélange est utilisé comme traitement en prélevée et que le mélange en cuve est appliqué autour du pied des arbres, on ne devrait pas observer de différences du point de vue de l'efficacité ou de la tolérance des arbres.

L'utilisation demandée sur les plantations établies et nouvelles de peuplier et de saule en culture intensive en courtes rotations n'est pas appuyée puisque le produit précédent n'est pas homologué pour ces cultures et qu'aucune donnée tirée d'études n'a été présentée dans lesquelles la tolérance de ces cultures à l'herbicide Sinbar WDG a été évaluée.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements disponibles pour l'herbicide Sinbar WDG et a jugé qu'ils étaient suffisants pour permettre l'homologation complète de l'herbicide Sinbar WDG, notamment toutes les utilisations homologuées pour le produit précédent, l'herbicide en poudre mouillable Sinbar.

## **Références**

- 1866854 2010, 3.2 Formulation Process, DACO: 3.2 CBI
- 1866857 2009, 3.5 Physical and Chemical Properties of Sinbar Herbicide WDG, DACO: 3.5 CBI
- 1866858 2009, Initial Storage Storage Stability and Corrosive Characteristics - Sinbar Herbicide WDG, DACO: 3.5.10 CBI
- 1895051 2010, DACO 3.5.11, DACO: 3.5.11 CBI
- 1895052 2010, DACO 3.5.12, DACO: 3.5.12 CBI
- 1895054 2010, DACO 3.5.13, DACO: 3.5.13 CBI
- 1895055 2010, DACO 3.5.15, DACO: 3.5.15 CBI
- 1915642 2010, Product Identity and Composition...and Analytical Methods to Verify Certified Limits for Sinbar WDG, DACO: 3.4.1 CBI
- 1915645 2010, 3.5.5 Container for Sinbar WDG, DACO: 3.5.5 CBI
- 2027798 2010, Physical and Chemical Characteristics of Sinbar WDG: Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.5,3.5.10,3.5.14 CBI

- 2027799 2010, Product Identity and Composition, Description of Materials, Description of Formulation Process, Discussion of Formulation of Impurities, Certified Limits, and Analytical Methods to Verify Certified Limits for Sinbar WDG, DACO: 3.4,3.4.1 CBI
- 2027800 2011, Product ID and Composition, DACO: 3.4,3.4.1 CBI
- 1866859 2010, 5.2 Use Description/Scenario, DACO: 5.2
- 1866862 2009, Sinbar WDG and WP Formulation Comparison, Weed Control and Crop Safety to Mint, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.3(B),10.3,10.3.1,10.3.2(A)
- 1866863 2009, Sinbar (WDG & WP) Tank Mix Comparisons, DACO: 10.2, 10.2.3, 10.2.3.3(B), 10.3, 10.3.1, 10.3.2(A)
- 1866865 2009, Sinbar (WDG & WP) Tank Mix Comparisons, DACO: 10.2, 10.2.3, 10.2.3.3(B), 10.3, 10.3.1, 10.3.2(A)
- 1866866 2009, Sinbar (WDG & WP) Tank Mix Comparisons, DACO: 10.2, 10.2.3, 10.2.3.3(B), 10.3, 10.3.1, 10.3.2
- 1866867 2009, Sinbar (WDG & WP) Formulation Comparison and Weed Control in Asparagus, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.3(B),10.3,10.3.1,10.3.2(A)
- 1866868 2009, Sinbar (WDG & WP) Formulation Comparison for Weed Control and Crop Safety in Peppermint, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.3(B),10.3,10.3.1,10.3.2(A)
- 1866869 2009, Sinbar (WDG & WP) Formulation Comparison and Weed Control in Apple, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.3(B),10.3,10.3.1,10.3.2(A)
- 1866870 2009, Sinbar (WP & WDG) Formulation Jar Test Comparison for Handling Characteristics, DACO: 10.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.